

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 021 CA

SEANCE du 5 juillet 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le cinq juillet à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 16

Pouvoirs : 5

Absents excusés : 2

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. LARROQUE Francis, Conseiller Départemental à Régis SANSOT, Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale à Charlette BOUE, Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Michel BURGAN, Mme Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée à Marie-Ange PASSARIEU, Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Christine BEYRIA

Excusés : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale, Représentant Syndical UD CFDT.
M. le représentant de la Préfecture

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. Bernard CASTELLS - Directeur des Territoires et Développement Durable au Conseil Départemental du Gers
Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de parcelles pour projet de construction à PAVIE

La S.A. HLM ALTEAL a acquis en 2018, deux parcelles de terrain communal afin d'y réaliser 8 logements sociaux, 5 PLUS et 3 PLAI. Lesdites parcelles, situées dans le lotissement Le Belvédère 2 à PAVIE, ont pour références cadastrales BR 139 pour la première, d'une contenance de 528 m² et BR159 pour une superficie de 939 m² pour la seconde.

Des études ont été menées par la société ALTEAL, les permis de construire afférents ont été délivrés en 2021 pour la réalisation de 3 logements individuels jumelés sur la parcelle BR139 dont 1 T3 et 2 T4 d'une superficie totale de 245 m² et 5 logements individuels également jumelés, dont 2 T3 et 3 T4 pour une surface de globale de 400 m² sur la parcelle BR159.

En 2023, la SA HLM ALTEAL a sollicité l'OPH32 afin de reprendre le projet de construction global au stade d'étude DCE, pour un montant équivalent aux coûts engagés par ALTEAL et avec transfert des permis de construire correspondants et des agréments de financement et de subvention octroyés par l'Etat en 2020.

Les dépenses engagées à ce jour comprenant les honoraires d'études, les taxes et l'acquisition du foncier s'élèvent pour le projet de construction de 5 logements à [REDACTED] et à [REDACTED]. pour le projet relatif aux 3 logements, soit un total de [REDACTED].

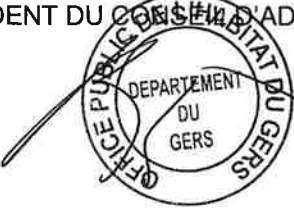
La reprise de cette opération constitue une opportunité intéressante permettant à l'OPH32 de développer son offre locative dans l'aire urbaine d'AUCH. La commune de PAVIE qui fait l'objet de demande importante en matière de logements sociaux, le bien et le projet développé sont particulièrement à étudier.

L'avis du Conseil est sollicité.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, décide de se prononcer favorablement :

- **Sur l'acquisition auprès de la société ALTEAL, des parcelles BR 139 et BR 159 d'une superficie totale de 1467 m², situées lotissement le Belvédère 2 à PAVIE et sur la poursuite du projet selon les caractéristiques et les conditions financières proposées, au prix de 1 [REDACTED]**
- **d'autoriser la Directrice Générale à engager l'ensemble des démarches s'y rapportant, procéder à l'acquisition par devant Notaire et à signer toutes les pièces y afférentes.**

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 Bernard KSAZ

Pour : 21
Abstention : 0
Contre :